



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
06/07/2023

ARRÊTÉ PORTANT
règlementant de circulation pour la fête de la MJC

Acte n° 2023-6.1/78

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation d'un concert organisé par la MJC le vendredi 07 juillet 2023,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

Article 1 : à partir du jeudi 06 juillet 2023 à 10h00 jusqu'au lundi 09 juillet 2023 à 10h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la placette en face du 17 et 19 place de l'Eglise et sur les places de parking en face du 21 au 23 place de l'Eglise.

Article 2 : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 : le Commandant de la Brigade de gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire,
Brigitte BOYÉ, Adjointe au Maire